

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019**

**DELIBERATION N°2019.00464**

**SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PAVEZIN - ABANDON DES SOURCES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,  
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,  
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,  
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Secrétaire de Séance :**  
M. Rémy GUYOT

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20191114-D2019004640

DATE D'AFFICHAGE :20191127

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019**

**SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PAVEZIN - ABANDON DES SOURCES**

L'alimentation en eau potable de la commune de Pavezin était assuré jusqu'en 2019 par plusieurs sources : Crêt de Baronnette, Réservoir, Col de Pavezin, Pinathey et Fayardées.

Ces ressources n'ont pas fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection.

Le service a été confronté à d'importants manques d'eau au cours de l'épisode de sécheresse 2017. Les sources sont désormais insuffisantes pour répondre aux besoins communaux.

Aussi, afin de sécuriser et pérenniser l'alimentation en eau du service, une interconnexion avec le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY) a été réalisée sur les exercices 2018 et 2019.

Le service de Pavezin est désormais desservi de la façon suivante :

- Unité de distribution du Bourg : desserte du bourg, des hameaux la Côte, la Guillotière, La Moussière, Les Maranches, Bois Colombet, La Positière, Chez Courried, La Fassardie, La Grange, Les Chavannes, Maranchon, par un achat d'eau au SIEMLY soit environ 150 abonnés,
- Unité de distribution de Sainte-Croix-en-Jarez : desserte des hameaux du Petit Valluy, Salvigneux, Chappey, la Challe par la source de Sainte-Croix-en-Jarez soit environ 20 abonnés.

Au vu des investissements importants réalisés pour cette interconnexion, il a été retenu, conjointement avec la commune, de ne pas engager de travaux de mise aux normes des sources (protection, traitement), et de desservir le service uniquement par un achat d'eau auprès du SIEMLY.

Les sources ne sont plus utilisées aujourd'hui et peuvent être abandonnées notamment afin d'arrêter la procédure de mise en place des périmètres de protection engagée par la commune.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **acte l'abandon des sources de Crêt de Baronnette, du Réservoir, du Col de Pavezin, de Pinathey et des Fayardées.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU